

Un périmètre pour conserver les commerces en ville

Erquy— Le conseil municipal s'est réuni jeudi. À l'ordre du jour : l'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port, le lotissement des Rochettes et le complexe sportif du Guen.

Le conseil municipal s'est réuni, jeudi, sous la présidence du maire, Henri Labbé. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour.

Périmètre de sauvegarde du commerce

Les élus ont instauré un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port, dans le but de maintenir et conforter l'offre commerciale de proximité. « **Nous voulons éviter que les commerces du quotidien soient transformés en maison d'habitation** », a expliqué Marie-Paule Allain, adjointe en charge de l'urbanisme.

Un droit de préemption sur les fonds de commerce et artisanaux, les baux commerciaux, permettra à la commune ou à un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de se porter acquéreur prioritaire, dans le périmètre défini, afin de conserver les affectations commerciales et artisanales de proximité.

Lotissement des Rochettes

Le lotissement, situé à la Ville-Ory, est en cours de viabilisation. Il a été modifié pour permettre la réalisation de sept lots, dont un de dix logements sociaux (terrain et maison) porté par la société Coopalis. Les lots sont destinés à des primo-accédants et le prix de vente a été fixé à 79 € HT (+ 10 % de TVA pour les organismes sociaux et 20 % pour les particuliers). La nouvelle voie du lotissement s'appellera « la rue de la Zostère marine ».

Marie-Paule Allain a rappelé que la commune devait réaliser 25 % de logements sociaux, sous peine de



L'instauration d'un périmètre de sauvegarde du commerce en centre-ville et au port par la municipalité a pour but de lui permettre de préempter sur les commerces, afin de leur conserver leur affectation commerciale. (PHOTO : OUEST-FRANCE)

devoir payer 85 000 € à la préfecture. Josyane Bertin, adjointe en charge des affaires sociales a noté que les demandes sont nombreuses : « **Nous avons 90 dossiers en attente.** »

École et complexe sportif du Guen

Deux programmes communaux font l'objet de demande de subventions auprès de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et de la

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Le premier concernant la rénovation énergétique de l'école, qui a fait l'unanimité (subvention demandée pour 80 % des travaux pris en compte, soit 331 675 €).

Pour le second, concernant l'aménagement d'un terrain synthétique d'entraînement sportif au Guen, une subvention de 219 304 € sur le montant éligible (731 013 €) est deman-

dée. Les élus des deux minorités ont refusé de voter. « **Nous sommes contre ce projet** », a indiqué Maryvonne Chalvet. Pour Jean-Paul Lolive, « **il y avait d'autres solutions, il fallait garder le terrain de Caroual** ». Répondant à l'abattage des arbres, le conseiller de la majorité, Patrice Pilven, a précisé : « **38 arbres sont concernés, ils seront largement compensés par des replantations.** »